Nations Unies S/PV.7877



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7877e séance

Mardi 7 février 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Biagini
	Japon	M. Akahori
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Quatrième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iran et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menées par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/97)

17-03245 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Quatrième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/97)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/97, qui contient le quatrième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l’occasion qui m’est donnée de présenter un exposé au Conseil sur le quatrième rapport du Secrétairee général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/97).

Le rapport a été préparé grâce aux données fournies par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et par l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et en étroite collaboration avec l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et d’autres acteurs concernés du système des Nations Unies et d’organisations internationales.

Le rapport souligne que sur le plan militaire, l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) est en position défensive dans plusieurs régions, mais bien que ses revenus et le territoire qu’il contrôle s’amenuisent, l’EIIL semble encore disposer de suffisamment de fonds pour poursuivre les combats. Le groupe compte essentiellement sur les recettes provenant de l’extorsion et de l’exploitation des hydrocarbures, bien que ces dernières soient en baisse. Les États Membres craignent que l’EIIL va essayer de se tourner vers d’autres sources de revenus, comme les enlèvements contre rançon, et de recourir de façon accrue aux dons.

L’EIIL s’adapte de plusieurs façons à la pression militaire, recourant à des méthodes de communication interne et de recrutement de plus en plus clandestines, notamment le Web profond, le cryptage et l’utilisation de messagers. En outre, il a étendu ses opérations aux pays voisins de l’Iraq et de la Syrie, tout en continuant d’encourager ses partisans et ses sympathisants qui se trouvent en dehors des zones de conflit à perpétrer des attentats. Dans l’intervalle, les combattants terroristes étrangers qui quittent l’Iraq et la Syrie accroissent la menace terroriste dans leurs pays d’origine.

Si les rapports précédents présentés au Conseil de sécurité sur le menace mondiale que représente l’EIIL ont mis l’accent sur l’Asie du Sud-Est, le Yémen et l’Afrique de l’Est, la Libye et l’Afghanistan, le quatrième s’intéresse en particulier à l’Europe, à l’Afrique du Nord et à l’Afrique de l’Ouest.

Premièrement, depuis qu’il a fait part en 2014 de son intention d’attaquer l’Europe, l’EIIL a lancé une série d’attaques contre cette région. Certaines d’entre elles ont été dirigées et facilitées par les membres de l’EIIL, tandis que d’autres ont été facilitées par le groupe en fournissant aide et conseils ou ont été inspirées par lui au moyen de sa propagande.

Deuxièmement, tandis que l’offensive militaire en Libye a délogé l’EIIL de son bastion de Syrte, la menace que représente le groupe pour la Libye et les pays voisins reste présente. Ses combattants – dont les estimations du nombre vont de plusieurs centaines à 3000 – se sont installés dans d’autres régions du pays.

Troisièmement, l’EIIL a renforcé sa présence en Afrique de l’Ouest et au Maghreb, mais le groupe ne contrôle pas de proportion significative de territoire dans ces régions. L’annonce qu’une faction dissidente

d’Al-Mourabitoun, dirigée par Lehbib Ould Ali, avait prêté allégeance à l’EIIL pourrait accroître le niveau de la menace.

Quatrièmement, Boko Haram, groupe affilié à l’EIIL, tente d’étendre son influence et de commettre des actes de terrorisme à l’extérieur du Nigéria et, , avec ses plusieurs milliers de combattants, il continue de représenter une grave menace. Il est toutefois en proie à une lutte de pouvoir interne et en butte à des difficultés financières, et s’est scindé en deux factions. Le quatrième rapport note aussi certaines des mesures que les États Membres ont prises depuis le dernier rapport, en application des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l’Assemblée générale.

En ce qui concerne la coopération internationale et l’échange d’informations, le rapport met l’accent sur la résolution 2322 (2016), qui invite les États Membres à envisager d’établir des lois et des mécanismes de nature à favoriser la coopération internationale la plus large possible en matière judiciaire et répressive. Le rapport note également la résolution 71/19 de l’Assemblée générale, adoptée par consensus le 21 novembre, qui vise à améliorer et à renforcer la collaboration entre INTERPOL et l’ONU. INTERPOL indique que le partage d’informations entre les États Membres a augmenté depuis.

Le rapport mentionne par ailleurs la résolution 2331 (2016), qui reconnaît le lien qui existe entre la traite d’êtres humains, les violences sexuelles, le terrorisme et d’autres activités criminelles transnationales organisées et demande aux États Membres de poursuivre et de sanctionner les auteurs. Certains États, avec l’aide de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ont mis en place des procédures spéciales destinées à repérer les victimes de la traite parmi les réfugiés et les demandeurs d’asile.

Le rapport met en lumière quelques-unes des mesures prises par les États Membres en Europe, au Maghreb et en Afrique de l’Ouest afin de lutter contre l’EIIL. Dans le cas de l’Europe, par exemple, il souligne les améliorations apportées par les États dans le domaine du partage des informations et de la coopération pour combattre les attaques terroristes et limiter les déplacements et les passages en transit des combattants terroristes étrangers. Bien qu’il reste encore beaucoup à faire, notamment s’agissant de l’utilisation des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs, le rapport note que des progrès substantiels ont été accomplis pour lutter contre le financement du terrorisme en dépit des difficultés qui subsistent.

Le rapport note également les efforts déployés par l’Union européenne et l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue de prévenir et de combattre l’extrémisme violent, notamment grâce à des projets visant à regrouper les informations sur la radicalisation et les stratégies d’intervention et à sensibiliser le public à ce phénomène.

En ce qui concerne le Maghreb et l’Afrique de l’Ouest, le rapport note que les États mettent leurs ressources en commun à l’échelle régionale pour combattre le terrorisme, tout en améliorant l’échange d’informations sur les combattants terroristes étrangers. Il souligne également que certains États, avec l’appui de l’ONU, sont en train d’élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour lutter contre le terrorisme et prévenir l’extrémisme violent. Certains États d’Afrique de l’Ouest ont pris des mesures pour lutter contre le financement du terrorisme, y compris par le biais de la législation, bien que le rapport relève que peu d’affaires de financement du terrorisme ont donné lieu à des poursuites.

Au cours de la période considérée, plusieurs entités des Nations Unies ont pris d’autres mesures pour appuyer l’action menée par les États Membres afin de contrer la menace de l’EIIL. Par exemple, le Bureau de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la DECT examinent actuellement le plan de renforcement des capacités à l’échelle de l’ONU, mandaté par le Conseil de sécurité, en vue d’endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, afin de l’adapter à l’évolution du phénomène. Les 37 propositions de projets touchent à tous les aspects de cette problématique, y compris la radicalisation, les déplacements, le financement, le retour ainsi que la réadaptation et la réinsertion des combattants qui reviennent au pays. Le plan est actuellement financé à hauteur de 23%.

Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme contribue au renforcement des capacités des États Membres par le biais de plusieurs projets aux niveaux mondial, régional et national.

À l’échelon mondial, des progrès ont été accomplis dans le cadre de l’initiative de sécurité aux frontières, de la mise en place du programme de gestion et de sécurité des frontières et du projet de renseignements préalables concernant les voyageurs.

Au niveau régional, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a continué d’apporter une assistance pour mettre au point des stratégies visant à lutter contre le terrorisme et à prévenir l’extrémisme

violent. Le Centre a également poursuivi ses efforts pour améliorer la capacité des États Membres de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest à combattre les enlèvements contre rançon, qui constituent une source potentielle de fonds pour les groupes affiliés à l'EIIL.

Aux niveaux régional et national, l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste (Initiative I-ACT) vise à élaborer un programme de renforcement des capacités cohérent et coordonné pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. Au cours de la période considérée, des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative I-ACT, tant au Mali, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qu'au plan régional pour l'établissement d'une Initiative I-ACT destinée au Groupe de cinq pays du Sahel, conformément à la déclaration de la Présidente S/PRST/2015/24 sur la paix et la sécurité en Afrique. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a également poursuivi ses préparatifs pour la mise au point d'un projet visant à renforcer la sécurité aérienne au Nigéria.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a publié un manuel sur la gestion des prisonniers extrémistes violents et la prévention de la radicalisation conduisant à la violence dans les prisons. L'ONUDC a également continué de fournir une assistance aux États Membres du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour renforcer les capacités des services de répression dans les aéroports internationaux dans le cadre de son projet de communication aéroportuaire. L'ONUDC et la DECT ont collaboré pour fournir une assistance technique aux États Membres en vue de renforcer la coopération judiciaire dans les affaires impliquant des combattants terroristes étrangers et ont tenu des consultations techniques avec le Nigéria sur les poursuites à l'encontre de personnes associées à des organisations terroriste, ainsi que leur réadaptation et réinsertion. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a mis en œuvre au Maghreb des projets sur la prévention et la gestion de l'extrémisme violent, y compris en milieu carcéral.

La nécessité d'élaborer des réponses coordonnées et soutenues à la grave menace posée par l'EIIL et les groupes et entités qui lui sont associés est incontestable. Il existe 19 conventions et protocoles antiterroristes universels, des instruments régionaux connexes sur le terrorisme international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Mais nous devons faire plus, car les États Membres continuent de se heurter à d'énormes difficultés à l'heure d'assurer une coopération internationale efficace.

Il est essentiel que nous améliorions notre réponse pour contrer la propagation du terrorisme transnational, alors que l'EIIL étend sa zone d'attaques et que les combattants terroristes étrangers quittent la Syrie et l'Iraq. Bien que de nombreux combattants terroristes étrangers restent dans la zone du conflit, ceux qui reviennent ou qui quittent le conflit pourraient représenter une grave menace pour leur pays d'origine ou pour les pays dans lesquels ils se rendent ou par lesquels ils transitent, tels que les pays voisins de l'Iraq et de la Syrie, ainsi que les pays du Maghreb.

Le Secrétaire général a prévenu que le terrorisme exacerbait les conflits et qu'il suffisait de peu pour déclencher une crise susceptible d'engloutir tout un pays ou toute une région, avec des conséquences mondiales. Il a exhorté les États Membres à intensifier leurs efforts pour régler les conflits, y compris ceux qui sont à l'origine de la forte augmentation du terrorisme mondial.

Alors que nous examinons ce que nous pouvons faire de plus pour contrer et repousser l'EIIL, nous devons également redoubler d'efforts pour prévenir et régler les conflits violents qui alimentent le terrorisme, lequel, à son tour, les aggrave. Ce sont là des objectifs qui se renforcent mutuellement. En fin de compte, c'est la propagation et la consolidation de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme qui priveront le plus efficacement le terrorisme de l'oxygène dont il a besoin pour survivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Le représentant de l'Uruguay a demandé la parole pour faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Jeffrey Feltman de son exposé sur le quatrième rapport (S/2017/97) du Secrétaire général sur l'évolution de la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Le rapport nous donne quelques informations encourageantes, mais aussi de sérieux motif de préoccupation. Nous sommes heureux d'apprendre qu'à la suite des défaites militaires essuyées par Daech en Iraq et en Syrie, dont il est fait état dans le troisième rapport (S/2016/830) du Secrétaire général, ce groupe

reste militairement sur la défensive dans plusieurs régions, en particulier en Iraq, en Syrie, en Libye et en Afghanistan. La mauvaise nouvelle, c’est que le groupe cherche constamment à s’adapter aux nouvelles circonstances et innove dans son modus operandi en continuant de s’attaquer aux systèmes de sécurité nationaux et régionaux.

On nous informe également que les méthodes de communication et de recrutement de Daech deviennent de plus en plus clandestines, telles que le Web dit profond, le cryptage et l’utilisation de messagers, et qu’il commet des attaques en recourant à des cellules terroristes locales ou en appelant ses partisans à perpétrer des attentats dans des pays tiers. Tout cela laisse supposer une capacité d’action organisée avec le soutien de réseaux transnationaux, ce qui replace dans un nouveau contexte les attaques perpétrées par les soi-disant loups solitaires. Démanteler ces réseaux terroristes exige des efforts conjoints tout aussi organisés qui vont au-delà de travail des autorités nationales, ainsi qu’une coordination et une coopération interétatiques, régionales et internationales. À cet égard, nous saluons le travail accompli par INTERPOL et d’autres agences régionales comme l’Office européen de police.

Comme vient de le souligner le Secrétaire général adjoint Feltman, le quatrième rapport du Secrétaire général est axé sur l’Europe, le Maghreb et l’Afrique de l’Ouest et rend compte de diverses initiatives et de divers projets mis en œuvre dans plusieurs domaines par l’Organisation des Nations Unies, ainsi que par des organisations régionales et certains États. Nous sommes convaincus qu’ils donneront de bons résultats et nous encourageons la poursuite des efforts dans ce sens.

Nous réaffirmons notre conviction que la coopération et l’action coordonnée dans divers domaines et à différents niveaux sont nécessaires pour combattre les multiples facettes du phénomène complexe du terrorisme, notamment son financement, ses réseaux de contacts et ses méthodes de recrutement, les flux de combattants terroristes étrangers, le contrôle des migrations et le problème des terroristes qui retournent dans leur pays d’origine, pour n’en mentionner que quelques-unes. Cependant, nous pensons également que c’est avant tout aux États qu’il incombe d’agir. C’est pourquoi nous appuyons les initiatives qui visent à fournir une assistance technique et financière aux pays, en premier lieu les pays les plus touchés, qui manquent des capacités nécessaires pour prévenir ou combattre ce phénomène si complexe et évolutif. Parallèlement, nous appelons tous les États à faire preuve d’une sincère volonté politique de combattre le terrorisme et ses sources de financement, sans ambiguïté ni double langage.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l’utilisation systématique de la violence sexuelle en tant que tactique terroriste et par son lien avec la traite des personnes. Nous nous félicitons à cet égard de l’adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2331 (2016). Le rapport mentionne également le recrutement d’enfants par des groupes terroristes et les atteintes physiques ou sexuelles dont sont victimes certaines migrantes, demandeuses d’asile ou réfugiées. Ces pratiques méritent notre condamnation la plus ferme et nous voudrions recevoir davantage d’informations à leur sujet.

Nous accueillons avec une satisfaction prudente les informations sur la détérioration de la situation financière de Daech, car, malgré cela, le groupe disposerait encore de suffisamment de ressources pour poursuivre le combat et ferait appel à de nouvelles sources de financement, notamment en multipliant le nombre d’enlèvements et en faisant appel aux dons, en particulier par l’intermédiaire d’organisations à but non lucratif et de sites Internet caritatifs.

Nous sommes également préoccupés par l’utilisation d’engins explosifs improvisés et par le recours accru à Internet et à l’informatique à des fins de propagande, de recrutement et d’incitation à commettre des actes terroristes. Sur ce deuxième aspect, nous encourageons une plus grande interaction entre les acteurs publics et privés et prenons note avec satisfaction de l’initiative prise conjointement par plusieurs sociétés privées de créer une base de données recensant les images qui incitent au terrorisme.

Je ne saurais terminer sans dire notre satisfaction d’apprendre que les efforts déployés portent aussi sur le domaine de la prévention de l’extrémisme violent et de la radicalisation, et de la lutte contre ceux-ci. Prévenir et combattre le terrorisme est un devoir collectif qui incombe à tous les membres de la communauté internationale. Bien que mon pays appartienne à une région où, heureusement, la menace du terrorisme est faible, nous sommes conscients qu’aucun État n’en est à l’abri. L’Uruguay considère qu’il est dans l’intérêt de tous que l’Organisation des Nations Unies puisse jouer le rôle de coordonnateur principal entre les États et les organisations sous-régionales, régionales et internationales. La coopération et la collaboration entre les États les rendront beaucoup plus efficaces dans ce combat.

Je me dois, pour terminer, de signaler que les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme doivent prendre en compte les obligations des États, conformément à

la Charte des Nations Unies, ainsi que le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a demandé la parole pour faire une déclaration.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie remercie M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, d'avoir présenté le quatrième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/97).

À cet égard, l'État plurinational de Bolivie réaffirme son rejet catégorique des actes terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les motifs et les auteurs et où qu'ils soient perpétrés, car ils portent délibérément atteinte à la paix et à la sécurité internationales, en plus de constituer des violations flagrantes du droit international. Dans le même temps, nous soulignons que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation.

Nous sommes d'accord avec les affirmations figurant dans les rapports du Secrétaire général, selon lesquelles Daech représente une menace sans précédent pour la paix et la sécurité internationales, est capable de s'adapter rapidement à l'évolution de l'environnement et a la capacité de convaincre ou d'inspirer des groupes terroristes connexes dans le monde entier, pour faciliter et commettre des actes de terrorisme.

Nous nous félicitons de l'approche régionale utilisée par le Secrétaire général dans son rapport, qui met particulièrement l'accent sur les régions de l'Europe, du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes préoccupés par le phénomène des combattants terroristes étrangers qui regagnent leur pays d'origine en Europe, ainsi que par la diffusion en ligne de modèles permettant de fabriquer des engins explosifs improvisés. Par ailleurs, bien que Daech a été délogé de villes telles que Syrte, en Libye, il continue de faire peser une menace sur les pays voisins du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les pays de ces régions en matière de lutte contre le terrorisme, afin de faire face à la menace sans précédent que représente le prétendu État islamique pour la stabilité et la sécurité régionales. Nous les encourageons à continuer d'avancer dans cette direction et de coordonner leurs efforts.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des femmes et des enfants et par celle des demandeurs d'asile et des réfugiés. En outre, l'État plurinational de Bolivie tient à saluer publiquement les peuples de l'Iraq, de la Syrie et de la Libye, ainsi que tous ceux qui sont en première ligne, pour leurs efforts, leurs sacrifices et leurs réalisations dans la lutte contre le fléau du terrorisme, dans les zones de conflit et au niveau international, en particulier contre la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales. Nous saluons également les efforts de la Turquie, de l'Iran et de la Russie, qui ont abouti à l'accord de cessez-le-feu en Syrie, de décembre 2016, ainsi que le travail de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Ces efforts portent un coup sévère à la menace terroriste de l'État islamique et représentent l'espoir de pouvoir régler le conflit, par la négociation entre les parties et la lutte qui s'impose contre l'État islamique.

Tout en exprimant notre reconnaissance aux États Membres pour les contributions qu'ils ont apportées à l'élaboration du quatrième rapport du Secrétaire général, la Bolivie considère qu'il est important de ne pas oublier les causes profondes du problème du terrorisme et de l'évolution de l'État islamique d'Iraq et du Levant, à savoir les politiques interventionnistes et de changement de régime. Si nous n'en tirons pas les enseignements, nous serons condamnés à reproduire la même histoire. Nous ne serions pas en train d'examiner cette question au Conseil de sécurité, de dénoncer cette situation et de déplorer la perte de plus d'un million et demi de vies humaines, sans l'invasion de l'Iraq, sans les tentatives de passer outre le Gouvernement syrien et de le renverser, et sans la destruction planifiée de la Libye. De surcroît, il est ironique que certains gouvernements responsables de ces politiques soient ceux qui refusent d'accueillir les réfugiés victimes du terrorisme dans les zones de conflit.

L'État plurinational de Bolivie se félicite encore une fois du travail réalisé par l'Organisation des Nations Unies pour remédier dans une grande mesure à la situation des victimes du terrorisme et renforcer l'action des États dans la lutte contre cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.